



**DOSSIER DE CANDIDATURE
CONSEIL LOCAL DES JEUNES**

**Tu souhaites t'impliquer pour ta commune ?
Exprime-toi & partage tes idées, des projets, tes suggestions
pour ta commune en candidatant au
Conseil Local des Jeunes de
SAINT-LÉGER-LES-VIGNES**

Cher candidat, chère candidate,

Tu as entre 9 ans et moins de 18 ans, tu habites SAINT-LÉGER-LES-VIGNES et tu souhaites te présenter pour être membre au Conseil Local des Jeunes de ta commune. Ce dossier va t'aider à comprendre ce que cela signifie.

Sache déjà que, le CLJ est un lieu privilégié d'échanges entre adolescents. Les membres sont pleinement associés à la vie citoyenne communale. En plus de proposer leurs propres idées et projets, ils influencent ceux de la commission jeunesse du Conseil Municipal de Saint-Léger-les-Vignes.

C'est l'occasion pour toi de découvrir les institutions françaises et d'être porte parole de la jeunesse de ta commune.

Les objectifs du Conseil Local des Jeunes (CLJ)

- Permettre aux jeunes de participer à la vie de la commune.
- Favoriser la mise en œuvre des projets.
- Développer l'expression des jeunes par le dialogue.
- Apprendre et pratiquer le civisme et la citoyenneté.
- Agir pour améliorer le bien-être sur l'ensemble de la commune...

Si toi ou tes parents, vous vous posez des questions, vous pouvez prendre contact auprès de Valérie LEJAY, adjointe à la jeunesse, à la Mairie par mail à accueil@slv44.fr ou par téléphone 02.40.31.50.32.

Nous te remercions pour ton engagement.

Donne-toi l'occasion de porter ta parole et ton regard de jeune.

Tout dossier incomplet ne pourra être retenu
A RETOURNER AVANT LE 05 JUIN 2023
MAIRIE DE SAINT-LÉGER-LES-VIGNES

FICHE DE CANDIDATURE

Photo récente du
candidat

PRÉSENTATION DU CANDIDAT :

Je soussigné(e)/ Nom : Prénom :
Né(e) le : à
Adresse :
Téléphone : Mail :
Établissement scolaire : Classe :
Déclare être candidat(e) au Conseil Local des Jeunes de Saint-Léger-Les-Vignes.
Fait à Saint-Léger-Les-Vignes, le : Signature :

ACTE DE CANDIDATURE :

Mes centres d'intérêts :

.....
.....
.....

Pourquoi je me porte candidat(e) :

.....
.....
.....

Classes de 1 à 6 les thématiques suivantes selon l'importance que tu leur accordes.

JEUNESSE		SOLIDARITÉ	
SPORT		VIE LOCALE & CITOYENNETÉ	
CULTURE		ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	

Si tu as déjà quelques idées ou projets par thématique :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

CRÉATION D'UN CONSEIL LOCAL DES JEUNES

1. Pourquoi un Conseil Local pour Jeunes (CLJ) ?

Le Conseil Local des Jeunes répond à une volonté de la Municipalité de permettre aux jeunes de :

- S'exprimer et de s'engager,
- Gérer de façon autonome des projets dans l'intérêt général
- Se familiariser avec les processus démocratiques, grâce à l'apprentissage de la citoyenneté
- Représenter tous les jeunes Légériens et Légériennes

2. Qu'est-ce que le Local des Jeunes ?

Le Conseil local des Jeunes (CLJ) est une assemblée qui réunit des enfants de 9 ans à moins de 18 ans.

Le CLJ est un lieu d'échange, de réflexion, de proposition et d'action pour les jeunes Légériens et Légériennes.

3. Quel est le rôle du CLJ ?

- L'accompagnement des jeunes dans leur rôle de futurs citoyens.
- L'émergence de projets et leur réalisation.
- La découverte des institutions locales.
- La création d'un espace de dialogue, d'échanges et de débats.
- L'identification des besoins et des souhaits des jeunes.
- La responsabilisation des jeunes.
- D'être le représentant des jeunes de Saint-Léger-Les-Vignes

4. Comment fonctionne le Conseil Local des Jeunes de SAINT-LÉGER-LES-VIGNES ?

Les membres du Conseil Local des Jeunes sont mis en place pour une durée minimum d'une année et maximum de deux années. Ils sont tenus d'observer un certain nombre de règles communes. Des réunions régulières (environ une fois à 2 fois par trimestre ou en fonction des projets) auront lieu en mairie pour travailler. Concernant l'encadrement : **le maire ou l'adjointe à la Jeunesse ou un(e) animateur/animateur** : assiste aux CLJ et fait le relais entre le Conseil Local des Jeunes et le Conseil Municipal. Certains projets pourront en effet faire l'objet d'une délibération municipale.

AUTORISATION PARENTALE

Pour le ou la candidate

Je soussigné(e).....

Agissant en qualité de représentant légal de l'autorise à se porter candidat(e) au Conseil Local des Jeunes de Saint-Léger-les-Vignes et à participer à toutes les réunions et travaux réalisés par le C.L.J.

J'accepte que les photos, reportages, vidéos, interviews et autres réalisés au cours des activités du C.L.J. soient communiqués sur les différents supports de la Ville de Saint-Léger-les-Vignes, sans limitation de durée, tels que : site internet communal, La page Facebook officielle de la commune, les publications communales et la presse.

J'accepte l'enregistrement des coordonnées de mon enfant dans un fichier informatique, afin qu'il reçoive toute information relative aux activités se déroulant au cours de son mandat.

Je suis informé(e) que je bénéficie pour mon enfant d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004.

Les destinataires des données sont le Maire de Saint-Léger-Les-Vignes, et son/ses représentants, élus ou personnels administratifs de la ville.

A Saint-Léger-les-Vignes, le : / /

Signature du ou des représentants légaux de l'enfant :

(Précédée de la mention manuscrite, « lu et approuvé »)